



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers

Question écrite n° 53765

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur le nombre de citoyens ayant demandé en 2008 la communication de documents les concernant, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, tant auprès de son ministère qu'auprès des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, reconnaît à toute personne un droit d'accès aux documents administratifs. Toutefois, le ministre chargé des relations avec le Parlement tient à préciser à l'honorable parlementaire que son ministère ne dispose directement d'aucun service ou administration. En conséquence, aucun citoyen ne lui a demandé la communication de documents le concernant.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53765

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6336

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11191